



Version 2.1 Date de révision 03.01.2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA COMPAGNIE

1.1 Identifiants de produits

Identification de la substance: Styène Sulfoné / copolymère de divinylbenzène in forme hydrogen

Nom commercial: **ALDEX C-800H UPS**

EC Numéro: N'est pas applicable

REACH Numéro d'enregistrement: Ce mélange est dispensé d'enregistrement conformément aux dispositions des titres II et VI et à l'article 2, paragraphe 9, de la REACH

1.2 Utilisations identifiées du produit

Utilisations identifiées: Échange d'ions, adsorbant et / ou catalyseur

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie: Aldex Chemical Ltd
630 Laurent, Granby
Québec, J2G 8V1, Canada

Téléphone: +1 450-372-8844
Fax: +1 450-372-2566
Adresse e-mail: info@aldexchemical.com

1.4 Numéro d'urgence

CHEMTREC: US/Canada 1 800-424-9300
International 1 703-527-3887

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu d'urgence

- Forme physique: Taille de particule uniforme, Marron foncé, noires (billes)
- Odeur: N'est pas applicable
- Contact avec les yeux: Attention! Provoque une irritation des yeux (R36)

- Contact avec la peau: Attention! Causer une légère irritation de la peau

Risque faible de manipulation industrielle ou commerciale inhabituelle par du personnel qualifié

Statut réglementaire OSHA

- Ce produit est dangereux selon OSHA 29CFR 1910.1200

Effets potentiels sur la santé

- Inhalation: Aucun effet aux températures de travail normales
- Contact avec les yeux: Peut causer une irritation temporaire des yeux.
- Contact avec la peau: Peut être légèrement irritant pour la peau.
- Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation et des malaises bien que ce produit ne présente pas de risque pour la santé.
- Effets chroniques sur la santé: Aucune autre incidence spécifique sur la santé, aiguë ou chronique, notée
- Organe (s) cible (s): yeux / peau
- Effets physiques / chimiques potentiels: Ce produit est un combustible selon NFPA.

Effets environnementaux

- Le danger du mélange pour l'environnement est considéré comme limité. Le produit peut modifier le pH des eaux réceptrices en cas de déversement majeur.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Ingrédients

Ingrédients	%w/w	CAS No.	Danger Déclaration	Phrases R	Danger Pictogramme	Symbole
Styrène Sulfoné / copolymère de divinylbenzène in forme hydrogen	44-50	069011-20-7	H319	R36	GH07	Xi
Eau	50-56	007732-18-5	-	-	-	-



Xi/GH07: Irritant

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Lentilles de contact: Rincer à l'eau en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laves la peau avec du savon et de l'eau.

Ingestion: Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Demander de l'aide médicale immédiatement.

Inhalation: Sortir à l'air frais et garder le patient au repos. Demander de l'aide médicale immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets les plus importants connus sont décrits dans la section 2-Identification des dangers et / ou la section 11 - Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Pas de données disponibles

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Utiliser de la mousse, de l'eau pulvérisée, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Composés de styrène, oxydes de carbone, oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Plus d'informations

Propriétés inflammables
- Incendie de classification NFPA = 1

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le personnel impliqué dans le nettoyage doit porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.2 Précautions environnementales

Placez les déchets dans un conteneur scellé et étiqueté de manière appropriée pour élimination. Des précautions doivent être prises pour éviter les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures de nettoyage / récupération: Contenir la source du déversement s'il est sécuritaire de le faire. Balayer le plus possible et transférer dans des contenants en plastique pour récupération ou élimination.

6.4 Considération supplémentaire pour les grands déversements

Le personnel non essentiel doit être retiré de la zone touchée.
Les opérateurs de nettoyage doivent être entrepris par du personnel qualifié.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.
Voir la section 8 de la FS pour les équipements de protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans une pièce froide (entre 0 et 40 ° C).
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3 utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Hormis les utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition notée pour le mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

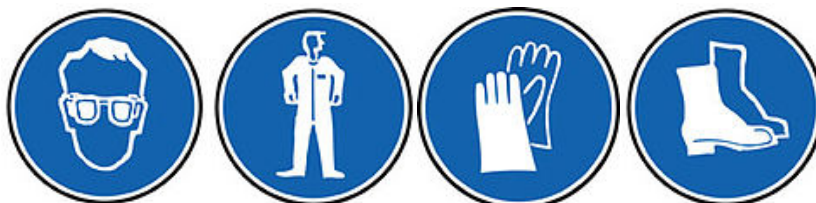
Protection des yeux / du visage: Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU).

Protection des mains: Manipuler avec des gants imperméables pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et / ou aux bonnes pratiques de laboratoire.

Protection de la peau: Des vêtements de protection imperméables sont recommandés pour les opérations de traitement en vrac.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire. Si vous souhaitez vous protéger des niveaux de poussières nuisibles, utilisez des masques antipoussières de type N95 (US). Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou CEN (UE).



Contrôle de l'exposition
environnementale

Le responsable environnement doit être informé de tous les déversements majeurs

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique:	Solide
Appearance:	Billes sphériques brunes à noires (Taille de particule uniforme)
Odeur:	Inodore
Seuil d'odeur:	N'est pas applicable
plage de pH	1 - 2 (acide en suspension aqueuse)
Point de fusion / congélation:	N'est pas applicable
Point de rupture:	N'est pas applicable
Inflammabilité:	N'est pas applicable
Limites supérieures / inférieures d'explosivité:	N'est pas applicable
Densité relative:	1.28
Densité de vapeur (air = 1):	N'est pas applicable
La pression de vapeur:	N'est pas applicable
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
La température d'auto-inflammation:	500°C
Température de décomposition:	N'est pas applicable
Viscosité:	N'est pas applicable
Propriétés explosives:	N'est pas applicable
Propriétés oxydantes:	N'est pas applicable

9.2 Autres informations de sécurité

En raison des propriétés physiques des billes, un déversement peut rendre un sol plat très glissant. Il est fortement recommandé de nettoyer le sol pour éviter tout risque de chute.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactivité dangereuse.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Indisponible.

10.4 Conditions à éviter

Considéré stable dans des conditions normales.
Évitez la chaleur et le contact avec des matériaux incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.
Le contact avec des oxydants puissants, notamment l'acide nitrique, peut produire des composés organiques de bas poids moléculaire susceptibles de former des mélanges explosifs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique produira des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Aucune preuve de toxicité aiguë
Corrosion cutanée / irritation cutanée:	Pas de données disponibles
Lésions oculaires graves / irritation:	Pas de données disponibles
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Pas de données disponibles
Mutagénicité des cellules germinales:	Aucune preuve d'effets mutagènes
Cancérogénicité:	Aucune preuve d'effets sur la reproduction
Toxicité pour la reproduction:	Pas de données disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes cibles:	Exposition unique: Pas de données disponibles
	Exposition répétée: Pas de données disponibles
Danger d'aspiration:	Pas de données disponibles

11.2 Information additionnelle

Manipuler en utilisant de bonnes pratiques de santé au travail et de l'environnement.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Écotoxicité

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau et se déposera dans les systèmes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT / vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'a pas été réalisée.

12.6 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

Méthodes d'élimination: Aucune méthode d'élimination spécifique requise. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits doit toujours être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation en matière d'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales.

Conteneurs: les conteneurs vides conservant les résidus de produit, suivez les instructions de sécurité même après la vidange du conteneur.

SECTION 14: INFORMATIONS DE TRANSPORT

Informations US DOT:	Non réglementé
Information sur le TMD:	Non réglementé
Informations ADR / RID:	Non réglementé
Informations IATA:	Non réglementé
Informations IMDG:	Non réglementé

Danger environnemental

ADR/RID: Non	Polluant marin IMDG: Non	IATA: Non
--------------	--------------------------	-----------

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation canadienne sur les produits contrôlés

Ce mélange a été classé conformément aux critères de danger de la section 33 du Règlement sur les produits contrôlés canadiens, et la FDS contient toutes les informations requises.

Classification du SIMDUT

Ce n'est pas un mélange contrôlé du SIMDUT

Lois et règlements internationaux applicables

Ce mélange répond à la définition des polymères de l'OCDE et est donc exempté de l'enregistrement REACH.

Statut de l'inventaire

Ce mélange ou tous les composants sont répertoriés ou exclus de l'inventaire suivant: TSCA, DSL

Réglementation Américaine

Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4): Non réglementé

SARA Titre III

- Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355, Annexe A): Non réglementé
- Section 311/312 (40 CFR 370): Génération de pression réactive au feu aiguë (immédiate) chronique (retardée)
- Inventaire des rejets toxiques de la Section 313 (40 CFR 372): Non réglementé

Section 112 (r) de la Prévention des déversements accidentels (CAF) (40 CFR 68.130): Non réglementé

Section 311 de la Loi sur l'eau saine Substances dangereuses (40 CFR 117.3): Non réglementé

Drug Enforcement Act: Non réglementé

TSCA

- TSCA Section 4 (a) Règles de test final et ordonnances de test de test: Non réglementé
- Règles TSCA Section 5 (a) (2) finales pour les nouvelles utilisations importantes (SNUR) (40CFR 721, Section E): Non réglementé
- Ordonnances de consentement aux substances PMN-Section 5 (e): Non réglementé
- Notification d'exportation TSCA Section 12 (b) (40 CFR 707, Sous-section D): Non réglementé

Règlements d'État

- Acte californien de 1986 sur la salubrité de l'eau potable et les substances toxiques (Proposition 65): non réglementé
- Liste des droits à savoir du Massachusetts: non réglementé
- Liste des matériaux critiques du Michigan (Loi n ° 451 de 1994 sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement du Michigan): Non réglementé.
- Liste de substances dangereuses du Minnesota: Non réglementé
- Droit de Pennsylvanie - Liste de connaissance: Non réglementé
- Liste de droit de savoir du Rhode Island: Non réglementé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aldex Chemical n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique pour ce produit.

SECTION 16: LES AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

Cote de danger (NFPA)

Risque pour la santé	Risque d'incendie	Instabilité	Risque spécial
1	1	0	0

Indice de danger: 0 – minime; 1 – léger; 2 – modéré; 3 – grave; 4 – sévère

Indice de danger (HMIS)

Risque pour la santé	Inflammabilité	Risque physique	Protection individuelle
1	1	0	--

Indice de danger: 0 – minime; 1 – léger; 2 – modéré; 3 – grave; 4 – sévère

- Mentions de danger pertinentes: (H319) Provoque une sévère irritation des yeux
- Phrases R importantes: (R36) irritant pour les yeux

Les données et les recommandations présentées ici sont basées sur nos recherches et sont censées être précises. Cependant, aucune garantie n'est expresse ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou les résultats à obtenir de l'utilisation de celles-ci.

Aldex Chemical Company n'assume aucune responsabilité pour les dommages aux clients ou à des tiers causés par le produit si des procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche technique. De plus, l'utilisation effective par des tiers étant hors de notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par Aldex Chemical Company quant aux effets de cette utilisation, aux résultats à obtenir, ou à la sécurité et à la toxicité du produit. Aldex Chemical Company assume toute responsabilité découlant de l'utilisation, de la mauvaise utilisation, par des tiers, du produit mentionné dans la présente.

Les informations fournies dans ce document sont fournies par Aldex Chemical Company uniquement pour aider le client à se conformer aux lois et règlements sur la sécurité et la santé au travail.

Toute autre utilisation est interdite.